



A Piney, le jeudi 11 février 2021

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, ARCHITECTURE ET PAYSAGE

Du 10 février 2021 à 18 heures
Réunion en visioconférence

Participants :

- Christian Bricourt, Adjoint au Maire de Rouilly-Sacey
- Christian Bonfils, Maire de Brienne-La-Vieille
- Hervé Chambon, Maire de Hampigny
- Christian Denormandie, Maire de Piney
- Patrick Dyon, Maire de Rouilly-Sacey
- Pascal Henri, Maire de Mesnil-Saint-Père
- Bernard Roblet, Maire de Thennelières
- Jean-Pierre Dessenin, Adjoint au Maire de Mathaux
- Fabrice Dethon, Adjoint au Maire de Perthes les Brienne
- Christophe Duxin, Adjoint au Maire de Bouranton
- Jean-Christophe Lefevre, Conseiller régional et Maire-adjoint de Géraudot
- Mesdames et Messieurs les adjoints de Piney
- Julien Guillaud, conseiller municipal de Puits et Nuisement
- Guillaume Patris, Syndicat DEPART
- Jean-Pierre Salaun, Association des Amis du Parc
- Gilles Jacquard, Président de la commission « Aménagement du territoire, architecture et Paysage » du PnrFO,
- Véronique Delmas, Directrice du PnrFO
- Maud Quadrado, Conseillère en architecture-paysage du PnrFO



COMPTE RENDU DE LA REUNION

Accompagné du support de présentation.

BILAN 2020

Compte tenu de la situation sanitaire, un certain nombre d'actions prévues pour l'année 2020 n'ont pas pu être réalisées, et en particulier les actions s'appuyant sur du présentiel (résidence de paysage, atlas communaux...).

Accompagnement des Communes et des particuliers :

Pour rappel, le Parc, en tant que partenaire des communes, offre d'accompagner les projets de ces dernières à travers les compétences variées de son équipe. Cette ingénierie est à la disposition de tous les acteurs du territoire (publics ou privés) pour soutenir, conseiller et accompagner les projets qui s'inscrivent dans un objectif de développement et d'aménagement durable du territoire du Parc. Quelle que soit la thématique, les communes ne doivent pas hésiter à se tourner vers le Parc. Cependant, il n'a pas vocation à se substituer à une maîtrise d'œuvre. Pour préciser les conditions de ce partenariat, une convention d'accompagnement ingénierique est la plupart du temps proposée.

Les Atlas Communaux : projet débuté en 2019 :

Travail effectué par plusieurs stagiaires et initié en 2019. L'objectif étant d'apporter un regard neuf sur le territoire et d'ouvrir des perspectives nouvelles en matière d'aménagement et de gestion du paysage. A terme, l'idée est de doter l'ensemble des 58 communes du Parc d'un atlas.

⇒ Pour rappel : le dispositif Trame Verte et Bleue mis en place par le Parc, permet un financement à 80% des projets de réhabilitation ou de plantation de verger et de haies. Le Parc se charge, au travers d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les communes intéressées, à prendre en charge tout le montage technique (dont l'achat des plants et le chantier) et financier de l'opération.

Contact : Claire Parise, 03 25 40 04 12, responsable.zh@pnrfo.org



Le Guide Architectural et Paysager (GAP) :

4^{ème} volet est à imprimer et à diffuser en 2021, il sera également disponible sur le nouveau site internet du Parc.

Les 4 volets du G.A.P. seront amenés à évoluer dans le temps ; un point sera à faire d'ici trois ans afin de les faire vivre et les mettre à jour.

Il est important de faire connaître ce guide afin de s'assurer de son impact positif sur la qualité bâtie et paysagère du territoire. Aujourd'hui annexé au SCoT des territoires de l'Aube, il est à prendre en compte par les nouveaux PLU.

Avis Autorisation du Droit du Sol (ADS) :

Expérience menée depuis début novembre 2020, suite à l'arrivée de la nouvelle conseillère en architecture, Maud Quadrado. Le Parc a analysé tous les actes d'autorisation des droits du sol que les instructeurs lui font parvenir.

Bilan : le Parc ne reçoit pas les actes de toutes les communes présentes sur le Parc. Globalement, les projets d'interventions sur le bâti et le paysage est plutôt négatif. En effet, beaucoup de projets ne respectent pas l'identité du territoire (matériaux, couleurs, éléments techniques visibles en façade, remplacement des volets de bois par des volets roulant PVC...). Cela peut paraître anecdotique, projet par projet, mais ces interventions se multiplient sur le Parc et peuvent finir par avoir un effet globalement important sur l'intérêt patrimonial du Parc, son attractivité pour les ménages qui souhaiteraient s'y installer, et son intérêt touristique.

En amont de ces avis, le Parc voudrait inciter les pétitionnaires à consulter le service aménagement pour les conseiller sur leurs projets. Il ne s'agit pas de proscrire mais, quel que soit le projet (traditionnel, réhabilitation, ou moderne), de conserver dans les villages un paysage bâti harmonieux, et qui prend en compte la typicité de notre territoire.

Diagnostic du Patrimoine bâti du Parc :

(La Maison du Parc, le Pavillon Saint-Charles, l'Ecomusée de Brienne-la-Vieille et la longère de Géraudot).



Diagnostic effectué par le cabinet Execo, qui est plutôt rassurant sur les quatre bâtiments.

Le coût global des travaux de réfections, à échelonner sur 3 ans, est estimé à 180 000€, dont 50 000€ pour l'année 2021 affectés plus particulièrement à la « longère de Géraudot » qui abrite un commerce et qui pourrait permettre de développer la commercialisation de 1 voire 2 cellules disponibles actuellement.

Projet de la nouvelle Maison du Parc :

Après plusieurs années d'attente, le projet a été initié fin 2020 ; la consultation du programmiste est en cours par le Département.



PROJETS 2021

Accompagnement des Communes et des particuliers :

Possibilité de mise en place de convention d'accompagnement des communes sur leurs projets.

Finalisation et diffusion du 4^{ème} volet du GAP.

⇒ Pour une meilleure qualité architecturale et paysagère des projets des particuliers sur le territoire, les inciter au maximum à venir profiter de l'offre de conseils gratuits du conseiller en architecture du Parc en amont. Pour se faire, une réimpression des flyers de présentation de cette offre va être réalisée pour une redistribution dans les Maires. L'objectif est de le remettre aux pétitionnaires à chaque délivrance de certificat d'urbanisme, ou simplement les rendre disponibles en libre-service.

Mise en œuvre des projets du Parc :

En vue d'augmenter l'attractivité touristique, un nouvel observatoire ornithologique est prévu à la Fontaine aux oiseaux pour l'ouverture de la saison. Un nouvel accueil pour l'Espace Faune est également en cours d'étude pour la fin de l'année 2021.

La définition du projet de la nouvelle Maison du Parc est lancée. Elle a commencé dans les services du Parc par une étude en interne sur les besoins en termes d'espace de travail pour l'équipe. Un des enjeux majeurs de ce nouveau projet étant de réunir l'équipe au complet sur un même site (aujourd'hui partagée entre la Maison du Parc et le Pavillon Saint-Charles). Le nouveau bâtiment accueillera également les membres de l'Association des Amis du Parc et sera doté d'un espace de coworking. L'accueil du public sera amélioré : tout le bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite et il sera de nouveau possible aux équipes du Parc d'accueillir des classes pour ses missions d'éducation à l'environnement. Le bâtiment en lui-même a pour vocation d'être exemplaire en termes de matériaux de construction et de performances énergétiques.

Le bâtiment sera également accompagné d'un aménagement paysager : l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet devra être composé d'un architecte et d'un paysagiste au minimum.



Le réseau routier sera également repensé pour faciliter les traversées piétonnes et cyclistes en toute sécurité afin d'accéder aux sentiers de randonnée.

Le projet sera porté par le Département de l'Aube, propriétaire de l'équipement, et sera finalisé d'ici 3 à 4 ans.

Outils pédagogiques :

Le Parc développe des outils pédagogiques afin de sensibiliser les particuliers et les élus aux particularités du territoire.

Au travers de la plateforme interactive et participative du patrimoine ordinaire du Parc, le Parc souhaite valoriser l'architecture traditionnelle commune afin de sensibiliser les habitants à la qualité de leur patrimoine.

Un programme de réunions de sensibilisations devra être établi en prenant en considération tous les acteurs tant en accompagnement qu'en exécution.

Les Atlas Communaux :

Restitution des Atlas aux Communes sous forme de réunion si les conditions sanitaires le permettent.

Plan Paysage « L'eau et les rêves » :

Le Parc a été lauréat d'un Appel à Projet national. Ce projet consiste en l'élaboration d'un diagnostic participatif avec les habitants et les élus dans le but de sauvegarder et d'améliorer les éléments paysager, architecturaux et culturel du territoire, autour du fil conducteur de la question de l'eau.

Résidence la Poésie du Paysage :

En 2019 deux résidences avaient été réalisées dans les communes de Jessains et de Radonvilliers.



En 2021, le Parc renouvellera l'expérience dans deux autres communes pour rassembler les acteurs du territoire dans un projet participatif commun autour des questions de réappropriation des espaces publics.

Projet Inter Parcs Région Grand Est :

Projet initié début 2020, en collaboration avec la Région Grand Est et les 6 autres Parcs naturels régionaux de la région.

Le premier point fort de cet inter-Parcs fut début octobre avec un premier séminaire dans les Vosges, entre professionnels du bâtiments et élus, à la découverte de projets issus de résidences.

Deux adjoints de la Maire de Piney ont participé au séminaire et sont satisfaits de ces deux jours de visites et d'échanges.

L'intérêt de ces résidences est de faire collaborer une équipe d'architectes avec les habitants d'un territoire, lors d'un travail en immersion d'un mois minimum, afin d'avoir une vision neuve du territoire en phase avec les réels besoins de ce dernier.

La Région Grand Est finance une résidence par Parc en 2021 à hauteur de 10 000 € chacune. Pour le PnrFO cette première résidence se tiendra à Piney. L'appel d'offre pour choisir l'équipe d'architectes et de paysagistes sera lancé début avril 2021.

Suite à ces résidences, il appartient aux communes de se saisir des réflexions pour les mettre en œuvre. Bien entendu, le Parc continuera à les accompagner dans ces phases aval.



Remarques :

- Le diagnostic des zones humides du PnrFO est terminé et la cartographie sera bientôt disponible et intégrée à la cartographie officielle de la DREAL à retrouver sur le lien suivant : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/cartographies-mises-a-disposition-a17640.html>
- Les Atlas Communaux des communes déjà réalisés seront remis aux communes concernées.
- Le Parc est là pour accompagner communes et pétitionnaires dans leurs projets pour qu'ils soient intégrés au mieux aux paysages du territoire.

⇒ Pour les prochaines réunions de commissions, même si le contexte sanitaire s'améliore et permet de faire la réunion en présentiel, il a été demandé de maintenir une option de visioconférence car il s'agit d'un moyen qui permet plus facilement à tous de participer à la réunion.

Le Parc est un partenaire pour les communes du territoire, n'hésitez pas à revenir vers nous.

Merci pour votre participation !